



Ref: 4948/1

# Offre D'Assurance

Validité de l'offre : 3 mois Emise le : 17/02/2017 COURTIER : OPTI COURTAGE

Maitre d'Ouvrage : MR PARSONS

Adresse du risque : RUE DE PELLERA, 01700, MIRIBEL

La présente offre ne constitue en aucun cas une garantie ferme mais une offre tarifaire basée sur les déclarations faites par le Maître d'Ouvrage figurant sur le pré-questionnaire.

### **CARACTERISTIQUES DU RISQUE**

Type: MAISON UNIFAMILIALE;

Type des travaux : CONSTRUCTION NEUVE; Date Début des travaux: 03/07/2017
Nombre de bâtiment : 1 Fin des travaux prévue le: 01/03/2018

Nombre d'étage : R+ 2 ET R- Montant des travaux

Nombre Logements : 1 inclus les honoraires: 199940.00 €

Montant des existants Indivisibles : 0.00 € \*Déclaration d'Ouverture de Chantier

Montant des existants divisibles : 0.00 €

## **ASSUREUR: 100% LLOYD'S DE LONDRES**

Garanties :	Montant de la garantie	Franchise par sinistre (€)	Primes €uros (€)
Garantie Obligatoire DO	Habitation: à hauteur du coût de réparation des dommages Hors habitation: à hauteur du coût de réparation des dommages dans la limite du coût total de construction déclaré.	Sans franchise	2 229.33 €
Garanties Complémentaires de Bon fonctionnement sur les Biens d'équipement et Dommages Immateriels	à concurrence de 15 % du coût total de la construction épuisables	non souscrite	0.00€
Garantie Décennale Constructeur Non Réalisateur	Habitation: à hauteur du coût de réparation des dommages Hors habitation: à hauteur du coût de réparation des dommages dans la limite du coût total de construction déclaré.	non souscrite	0.00€
Garantie sur Existants	à concurrence du montant déclaré des Existants - épuisable	non souscrite	0.00€
		Prime de base HT	2 229.33 €
FIDENTI		Taxes	206.54 €
		Prime de base TTC	2 435.87 €
	TODIVIT	Frais de Gestion	579.63€
		PRIME TTC:	3 015.50 €

<sup>\*</sup>Conformément au Code Général des Impôts les frais de gestion sont exonérés de taxes.

## Offre D'Assurance

#### **CLAUSES:**

#### **MISSIONS OBLIGATOIRES:**

• Etude de Sol G2 AVP

## LA PRESENTE OFFRE NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UNE GARANTIE FERME

Le contrat ne sera constitué qu'après réception du questionnaire signé, des documents nécessaires à l'étude du dossier et de l'envoi de l'appel de cotisation valant acceptation du dossier

#### **DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS**

 La présente offre est établie sur la base des déclarations faites par le souscripteur dans le pré-questionnaire ayant servi de base à la tarification et sous réserve de l'analyse du dossier

## Si cette offre a votre agrément vous vous engagez à :

- Nous adresser le questionnaire complet et toutes les pièces techniques demandées dans ce questionnaire
- Nous informer de toute modification du chantier
- Le souscripteur déclare que pour la réalisation de l'Ouvrage, tout intervenant est assuré pour l'objet de son intervention conformément à la Loi 78-12 du 4 janvier 1978, et justifie d'une attestation de Responsabilité Civile Décennale valable à la D.O.C.
- Le souscripteur déclare qu'il n'assume aucune mission de Maîtrise d'Œuvre (conception, direction et surveillance des travaux) ni ne procède à l'exécution des travaux.
- Vous conformer aux avis et conseils des intervenants techniques (Architecte, bureau d'études etc..)

Nous ne pouvons accepter aucun règlement ou acompte sans étude du dossier en son intégralité une facture vous sera envoyée dès validation du dossier.

Seul UBI est habilité à délivrer une note de couverture valant garantie (sous réserve de l'acceptation du dossier et du paiement intégral de la cotisation).

Si cette proposition vous satisfait, merci de nous la retourner, après l'avoir datée et signée avec la mention « BON POUR ACCORD » du client

Nous, nous tenons à votre disposition pour toutes précisions concernant ce dossier et dans cette attente, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Date 17/02/2017

Le Directeur de la Souscription

